

Calendrier

5 janvier 1999 (CRA) : Alain Gascon, géographe, « Histoire d'une plante, histoire du peuplement : l'ensète en Éthiopie ».

12 janvier 1999 (MNHN) : Esther Katz, ethnologue, « Gestion et commerce de quelques produits forestiers en Indonésie : perspectives historiques ».

2 février 1999 (CRA) : Dominique Guillaud, géographe, « Évolution du milieu, évolution de la société en Aribinda (Burkina Faso) au xx^e siècle ».

9 mars 1999 (MNHN) : Narjys El Alaoui, ethnologue, « À propos d'*Argania spinosa* (arganier) au Maroc ».

23 mars 1999 (CRA) : Monique Chastanet, historienne, « Histoire de la cueillette en pays Soninké (Sénégal) aux xix^e et xx^e siècles : de la complémentarité des sources ».

6 avril 1999 (MNHN) : Marie-José Tubiana, ethnologue, « Évolution et enjeux de la cueillette chez les Béri (est du Tchad - ouest du Soudan) ».

4 mai 1999 (CRA) : Annette Hladik, botaniste-écologue forestière, « Cueillette, troc, extractivisme et agroforesterie : systèmes d'exploitation des ressources ».

18 mai 1999 (CRA) : Anne Fournier, phytoécologue, et Stéphane Dugast, anthropologue, « Pratiques de protection dans un agrosystème soudanien : une herbe pérenne (*Andropogon gayanus*) et certaines espèces ligneuses (région de Bondoukui, Burkina Faso) ».

8 juin 1999 (MNHN) : Marie Fleury, ethnobotaniste, « Pour une histoire de l'extractivisme en Guyane ».

Au-delà des besoins matériels, les ressources spontanées ont d'autres fonctions et valeurs : symboliques, identitaires, patrimoniales. Elles peuvent également contribuer à la conservation de la fertilité des sols et constituer, pour les paysans, des indicateurs de leur qualités agronomiques... Elles ponctuent et marquent les espaces villageois, les limites de finages, de terroirs ou de parcelles. Elles sont aussi des réservoirs de ressources génétiques pour l'agriculture et l'élevage.

L'histoire de l'exploitation et de la valorisation des ressources spontanées se heurte à des difficultés que ce séminaire se propose d'explorer. Ainsi en Afrique, du côté des sources écrites, il est difficile de remonter au delà du xix^e siècle, sauf pour les régions côtières où les contacts avec les Européens furent précoces. De plus, les archives et récits de voyage ne font souvent qu'évoquer la question, si ce n'est pour les ressources jadis valorisées comme les gommés, les encens ou les bois précieux. Du côté des sources orales, les témoignages et sources formalisées permettent d'approcher les pratiques contemporaines et de percevoir les dynamiques à l'œuvre mais l'évolution sur la longue durée est plus difficile à établir. Sur d'autres continents, en particulier aux Amériques, les problèmes se posent en termes différents. Une approche comparative permettra de mettre en évidence des divergences ou, au contraire, révélera l'existence de processus semblables.

Sites sacrés « naturels », diversité culturelle et diversité biologique

Compte rendu de symposium

CLAUDINE FRIEDBERG

CLAUDINE FRIEDBERG
Apsinat, UMR 8575
MNHN/CNRS,
57, rue Cuvier,
75231 Paris cedex 05,
France

Environ 200 personnes, chercheurs en sciences de la vie et en sciences de l'homme, membres d'ONG et représentants de peuples autochtones, venant du monde entier ont participé à ce symposium. La majeure partie des participants était originaire d'Europe, puis en ordre décroissant d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

En organisant un symposium sur un tel thème, avec le soutien du programme Mab, l'objectif de l'Unesco était de voir dans quelle mesure et comment les

pratiques et représentations des peuples locaux ont favorisé une conservation de la biodiversité dans ces lieux que nous appelons sacrés. Comment prendre appui sur ces pratiques pour des actions de protection de la flore et de la faune ? Comment mener ces dernières dans le respect des peuples locaux ?

Dans son exposé d'introduction, Marie Roué s'est expliquée sur la façon dont elle avait organisé le symposium dans le but de favoriser les échanges interdisciplinaires. Au sein même de l'Unesco, plusieurs responsables ont d'ailleurs souligné que ce symposium ouvrait une ère nouvelle de collaboration entre les différents secteurs de cet organisme : sciences naturelles, sciences sociales, culture et éducation. En particulier, commencer par une session sur la typologie permettait, de croiser dès le début les points de vue des chercheurs en sciences de la vie et ceux des chercheurs en sciences de l'homme. En effet, pour

Symposium « Sites sacrés « naturels », diversité culturelle et diversité biologique » organisé conjointement par l'Unesco, le CNRS et le MNHN sous la responsabilité de Marie Roué, anthropologue au CNRS, directeur de l'UMR « Appropriation et socialisation de la nature », avec la collaboration de Malcom Hadley du programme Mab. Unesco, 22-25 septembre 1998

les uns comme pour les autres, le fait que, dans des lieux sacrés, la faune et la flore puissent être protégées n'est pas nouveau, mais l'important était ici de confronter les données de chacun et surtout de tenter d'y mettre de l'ordre tout en faisant un inventaire des différents types de cas que l'on pouvait rencontrer.

Marie Roué s'est ensuite employée à mettre les participants en garde contre les pièges liés à l'utilisation de certains mots. Ainsi, dans l'introduction au programme du symposium, avait-elle préféré parler de « lieu » plutôt que de « site », terme qui renvoie à l'idée de « site classé » ou « remarquable », et donc d'emblée à une vision occidentale de la conservation, alors que la question est de comprendre ce que représente, pour les populations locales, ces lieux sacrés qui peuvent appartenir aussi bien au domaine privé qu'au domaine public.

Pour ce qui est du terme « naturel », elle précise que, dans le titre du symposium, les guillemets sont là pour signifier que la « nature » n'est peut-être pas si « naturelle » qu'elle nous le semble au premier abord : elle est l'aboutissement d'une construction sociale et de l'action de l'homme. Elle nous donne pour exemple les plaines du Far West exaltées par les *western*, qui ne sont pas de vastes étendues vierges, mais le résultat de mises à feu contrôlées par les Indiens, ou les agrofôres indonésiennes ou africaines qui ont longtemps donné l'illusion d'être des « vestiges de forêts primitives » et sont considérées comme telles par les administrations locales. Elle remarque également que, trop souvent, c'est l'aspect végétal des lieux sacrés qui est pris en compte, et que l'on oublie qu'ils abritent aussi des animaux.

Quant au terme de « sacré », Marie Roué se demande comment en parler sans tomber dans un universalisme vide de sens ou dans la confusion ethnocentrique. Dans ce domaine, la tradition occidentale pèse lourd, sans compter l'influence particulièrement insidieuse du concept de *wilderness* propre aux pionniers nord-américains qui pensaient retrouver dans la nature du Nouveau Monde un lieu propice à leur régénération spirituelle. On ne peut pas non plus, dans un mouvement de balancier inverse, comme cela se produit dans la mouvance *new age*, et dans la quête d'un sens que l'on n'a pas trouvé dans sa propre culture, emprunter à l'Autre des concepts construits ailleurs. C'est seulement en la replaçant dans le cadre d'une société donnée, à un moment donné, que nous pourrions saisir la signification de chaque lieu sacré. Cependant il ne faudrait pas se méprendre sur les possibilités d'accessibilité de certains de ces lieux qui ne conservent leur valeur qu'en restant secrets.

Tout au long de ces quatre journées, malgré une programmation très chargée qui n'a pas permis des discussions prolongées, un dialogue fructueux s'est établi entre la salle et les orateurs. Dialogue parfois houleux mais qui a permis de voir apparaître les vraies questions, c'est-à-dire celles concernant les problèmes sociaux et culturels et la difficulté à mettre en évidence le type de biodiversité conservée dans les lieux sacrés. Je développerai ici quelques-uns des thèmes récurrents qui n'ont pas été traités unique-

ment dans les sessions qui leur étaient consacrées : la typologie des lieux sacrés et ce qu'il faut entendre par sacralité, les questions foncières et le concept de propriété quand il s'agit de lieux sacrés, la notion de peuple indigène.

Les différentes formes de sacralité et de lieux sacrés

On a beaucoup débattu de la notion de sacralité appliquée à des lieux. La définition la plus concise nous a été fournie par James J. Enoté qui parlait au nom de la nation Zuni (États-Unis). Ce sont, nous a-t-il dit, des lieux particuliers de communication avec l'au-delà. Il y a évidemment une grande différence entre les lieux connus de tous, comme certains lieux de pèlerinage que de nombreuses personnes peuvent ou prétendent s'approprier et des lieux secrets connus uniquement de ceux qui peuvent y rencontrer les êtres de l'au-delà avec lesquels ils entretiennent des rapports privilégiés. Il y a aussi les cas où c'est l'ensemble du territoire légué par les ancêtres qui est sacré et sous la protection de leurs descendants.

Cette sacralité peut se manifester de différentes façons. Il peut y avoir une mise en défens totale : interdiction d'y pénétrer en dehors de moments précis dans le cadre de pratiques ritualisées. Tous les êtres vivants qui s'y trouvent, plantes et animaux, ou certains seulement, sont l'objet d'interdits de coupe, de cueillette ou de chasse. Au contraire, quand c'est le territoire légué par les ancêtres qui est sacré, des prélèvements y sont possibles dans le cadre de règles précises. Ces lieux peuvent ou non être accessibles aux animaux domestiques. On peut ou non y cultiver des plantes.

Dans tous les cas se pose le problème de savoir qui a la responsabilité de ces lieux. En effet, il ne s'agit pas de savoir à qui ils appartiennent dans le sens occidental du terme, puisque selon la formule maintenant bien connue : « Ce n'est pas la terre qui appartient aux hommes, mais ces derniers qui appartiennent à la terre. » De la même façon, ce sont ceux qui ont la charge de ces lieux sacrés qui leur appartiennent et non l'inverse. D'une façon générale, certains individus se trouvent investis d'une responsabilité par le groupe entier ou par certains lignages ou segments particuliers de la société, soit pour assurer la protection du lieu, soit pour y accomplir un rituel, ce dernier pouvant avoir une valeur uniquement pour le groupe responsable du lieu ou pour l'ensemble de la société. Les lieux sacrés jouent en effet des rôles très divers : dans certains d'entre eux se trouvent des autels où se déroulent des rituels agraires ou des rituels de chasse, de pêche ou de cueillette ; dans d'autres, des rites funéraires sont organisés ; ils peuvent être aussi des lieux de contact privilégié avec les ancêtres ; quelque fois, ils sont associés à des pratiques thérapeutiques ou au chamanisme. On trouve enfin des lieux qui permettent d'acquérir force et pouvoir.

Ces lieux peuvent parfois se signaler par un certain type de végétation, mais ils peuvent aussi être asso-

ciés à l'eau, à des rochers ou à des sommets de montagne. Il arrive également que rien de particulier ne les distingue et que seuls les initiés en connaissent l'existence.

On ne peut présenter ici tous les cas qui ont été traités, mais puisque les animaux ont été souvent absents des exposés, évoquons deux cas de lieux sacrés associés à la pêche. Le premier, concernant le cas du lac Tumba dans l'ex-Zaïre, a été exposé par Hélène Pagezy (CNRS, France). Le droit coutumier qui y régit la pêche est fondé sur le droit d'usufruit accordé par le génie propriétaire du lieu à l'ancêtre du maître de pêche actuel, seule personne habilitée à dialoguer avec celui-ci, à en recevoir des messages et à ouvrir la saison de pêche. Gibier et poisson sont considérés comme les enfants des génies qui sont des femmes. Le pacte avec ces génies implique un prélèvement « normal » des ressources. Ce « normal » peut être une bonne pêche, tandis qu'une pêche miraculeuse est considérée comme insolite et donc comme un signe « d'anormalité » et de mauvaise augure. En tuant trop de poissons, le pêcheur contracte une dette de sang envers le génie qui pourra se retourner contre lui et ses proches. La crainte de trop bonnes prises a conduit certains maîtres de pêche à renoncer à organiser de grandes opérations de pêche pendant plusieurs années.

L'autre cas se situe dans le delta intérieur du Mali et a fait l'objet de la communication d'Yveline Poncet (Orstom, France). Là, le pacte avec les divinités des bas-fonds fluviaux se noue entre un pêcheur ou un groupe de pêcheurs qui saura trouver la technique pour « apprivoiser » un site et y prélever des poissons ; ce site, que rien ne distingue pour un observateur extérieur, est alors considéré comme sacré et réservé à la famille de « l'inventeur ».

Statut des lieux sacrés, juridiction locale et concept d'autochtonie

Quel que soit leur statut dans le fonctionnement des sociétés locales, la gestion des lieux sacrés dépend également des législations en vigueur dans les pays concernés, en particulier sur le plan foncier. Les dangers de destruction qui les menacent viennent de ce que ces dernières protègent rarement ces lieux de tout type d'exploitation à des fins commerciales (plantations, exploitations forestières, mines, ...) et prennent rarement en compte les populations locales. C'est à ce propos qu'un débat a surgi entre les représentants des populations « indigènes » participant au symposium et certains chercheurs. Alors que les premiers revendiquaient eux-mêmes cette appellation consacrée par la Convention de Rio (1992) et les réunions qui ont suivi, plusieurs participants ont contesté cet emploi. Il s'agit de chercheurs issus de pays d'Afrique ou d'Asie où tout le monde est « indigène » ou de chercheurs européens qui ont rappelé l'usage péjoratif de ce terme à l'époque colo-

niale. Le terme d'« autochtone » paraît en effet plus approprié.

Il est vrai que la notion d'un droit des autochtones se pose particulièrement dans les pays où la majorité du territoire est occupée par des populations allochtones, généralement d'origine européenne. Ceci n'empêche pas l'existence, dans la plupart des pays, de minorités dont les droits sur des sites sacrés ne sont pas toujours reconnus.

Signalons à ce propos l'intervention de Charles Miller, avocat à San Francisco et spécialiste des causes indigènes. Il a expliqué comment, pour défendre les droits des indigènes sur les sites sacrés, il avait été amené à utiliser la loi de préservation historique nationale ou la loi sur la liberté religieuse des Indiens ou certains aspects de la constitution américaine. Le cas du Mons Shasta est particulièrement intéressant, car c'est le seul pour lequel le gouvernement fédéral a réussi à stopper un projet de station de sports d'hiver en raison de son impact néfaste sur les propriétés culturelles des indigènes. Pour parvenir à protéger les sites sacrés, Charles Miller suggère de proposer des amendements à la loi sur la liberté religieuse des Indiens. Il faisait remarquer à ce sujet la différence entre le droit américain issu du droit anglais et le droit romain appliqué en Europe germanique et latine.

Durant les discussions, on a aussi beaucoup évoqué la façon dont les sociétés contemporaines manipulent et réinterprètent les lieux sacrés liés à un passé plus ou moins lointain. Dans l'introduction à la première session, Jean-Claude Lefeuvre (MNHN, France) a évoqué le cas de la Bretagne où, face à la pollution généralisée de l'eau par les nitrates en raison des pratiques agricoles et, en particulier de l'élevage des porcs, les associations de défense des consommateurs en appellent à l'ancienne valeur sacrée des sources.

La récupération contemporaine peut aller jusqu'à une association avec des créations du *Land Art*. Ce fut le cas exposé par Adrienne Momi (Women's Studies Dpt, University of Missouri, MI, États-Unis), pour un site circulaire néolithique roumain, objet d'une « installation » en papier.

Ont également été abordées les stratégies que certains peuples utilisent pour protéger le secret de leurs lieux sacrés tout en faisant valoir leurs droits. À ce propos, des ethnologues se sont élevés contre l'aspect trop simplificateur de certains chercheurs des sciences de la vie, armés de bonnes intentions mais qui considèrent les lieux sacrés uniquement comme des banques de gènes. Les politiques de certaines ONG liées à la conservation de la nature et présentes au symposium sont également apparues comme décalées par rapport à la démarche des peuples autochtones.

D'une façon générale, on note une différence entre les perspectives de conservation que le programme Mab de l'Unesco associe à ces lieux et l'intérêt qu'ils suscitent auprès des chercheurs en sciences de l'homme. Pour ces derniers, l'étude de tels lieux permettrait de mieux comprendre les conduites que les populations locales justifient par des rapports spirituels avec le monde tel qu'il leur est légué par leurs ancêtres et tel qu'ils doivent le transmettre à leurs descendants et non par des stratégies de conservation de la biodiversité, notion qui leur est étrangère.

Les 55 communications étaient réparties en plusieurs sessions :

- De l'anthropologie à la biologie de la conservation : typologie des lieux sacrés.
- Hauts lieux : des cimes de montagne au fond de la mer.
- Forêts sacrées et biodiversité : reliques de la forêt primitive ou espace anthropisé.
- Système foncier et gestion : droits d'usage et cadre légal.

- Construction culturelle et symbolique des lieux sacrés : de la tradition à la modernité.

- Paysages culturels.

- Protection des lieux sacrés des peuples autochtones ou écolonialisme ?

À ces communications, il convient d'ajouter 33 posters. Plusieurs ateliers se sont déroulés en marge du symposium dont celui organisé par Thomas Schaaf du programme Mab, consacré à des projets associant des forêts sacrées à des programmes de conservation et de développement durable.

Ceci ne condamne pas pour autant les politiques de conservation et d'inventaire, quand il est possible de les mener et à condition de bien cerner les limites des résultats obtenus. Signalons à ce sujet l'intéressante communication de Kailash C. Malhotra (*Indian Statistical Institute*) sur un inventaire systématique et circonstancié des lieux sacrés dans l'état d'Orissa en Inde. Leur taille varie de 0,01 à 7 acres. Les villages où ils se trouvent sont habités par dix tribus et vingt groupes ethniques, non tribaux, différents. Dans tous, il y a interdiction de couper des arbres, mais selon les cas, la cueillette peut y être plus ou moins autorisée ; 53 % de ces lieux sacrés sont associés à des divinités féminines et le reste à des masculines. Leur statut du point de vue de la gestion locale et du point de vue de l'administration varie d'un lieu à l'autre.

La biodiversité et les lieux sacrés

Il faut remarquer que, tout au long du symposium, les relations entre la protection des lieux sacrés et la biodiversité, ne sont souvent restées qu'en filigrane et n'ont vraiment été traitées de front que par quelques orateurs. En ce qui concerne la végétation, signalons la communication de J.-P. Pascal (CNRS) et N.C. Induchoodan (Kerala Forest Research Institute) sur les bois sacrés du Kerala (Inde du Sud) qui a soulevé le problème de la surface minimale nécessaire pour conserver, dans une forêt sempervirente, les espèces dont le taux de fréquence est faible. C'est en particulier le cas de certaines espèces endémiques des forêts des Ghats sur lesquelles portait l'exposé. On peut considérer que la communication d'Y. Purwanto (Indonesian Institute of Science) sur les Dani de la Ballem en Irian Java (Indonésie) en est une illustration. En effet, les bosquets où la coupe est interdite par la tradition parce qu'ils abritent des objets représentant les défunts sont les seuls vestiges de la forêt qui couvrait la vallée, et leur diversité floristique est plus grande que celle des forêts denses qui couvrent les pentes. Cependant, quand on compare cette diversité avec celle que révèlent les analyses de pollens conservés dans une tourbière de cette vallée, et correspondant à des périodes précédant l'agriculture, et donc les premiers défrichements, on s'aperçoit que les espèces qui étaient déjà rares à cette époque ont maintenant disparu.

En revanche, ce problème de la surface du lieu sacré joue un rôle relativement moindre quand la flore initiale ne comporte que des espèces ubiquistes (qui peuvent s'adapter à différents types de milieu) ayant des fréquences comparables. Ce fut, en particulier le cas exposé par K. Kokou sur les forêts sacrées de la plaine côtière au Togo et celui des bosquets sacrés dans le district Belu à Timor (Indonésie) (communication C. Friedberg).

Pour ce qui est de la biodiversité faunistique, plusieurs exposés ont montré comment les forêts sacrées peuvent constituer des refuges pour les animaux.

Session finale avec les représentants des peuples autochtones et conclusion

Pour la dernière session du symposium, des jeunes autochtones, stagiaires aux Nations unies à Genève en tant que représentants de leur peuple, ont occupé la tribune. Ils ont fait part de leur expérience des lieux sacrés dans leur propre culture et ont expliqué leur importance. Elles ne peuvent pas toutes être considérées comme équivalentes et leur valeur doit être hiérarchisée en fonction du type de relations à l'au-delà qu'elles permettent d'établir. Ils ont manifesté à quel point ces relations faisaient partie de leur identité et leur hostilité à toute gestion imposée de l'extérieur. Ils se sont inquiétés en particulier des projets d'écotourisme destinés à exploiter commercialement leurs lieux sacrés. Ils se sont opposés de manière très virulente à ce qu'ils voient comme une entreprise de marchandisation de la biodiversité contenue en de tels lieux, qui parfois incluent l'ensemble de leur territoire.

Après chaque intervention, la salle a participé très activement au débat et le symposium s'est terminé pour tous sur l'impression que l'on avait réussi à poser les vraies questions mais que, pour y répondre, d'autres réunions seraient nécessaires.

Tous les participants sont tombés d'accord pour demander à l'Unesco de donner une suite au symposium et de faire en sorte que le thème des lieux sacrés devienne un champ privilégié de l'interdisciplinarité et de la coopération entre les différentes directions de cet organisme.